

Formation et accompagnement à la contractualisation d'un CPOM

L'arrêté du 3 Mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu au IV ter de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles précise qu'à compter du 1er janvier 2017, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) sont progressivement substitués aux conventions pluriannuelles (Conventions Tripartites).

Ainsi, les Autorités de Tarification du secteur Médico-Social (Agences Régionales de Santé et Conseils Départementaux) sont désormais en mesure d'enclencher véritablement le processus d'entrée dans cette démarche de contractualisation des CPOM.

Préalablement, l'établissement doit se préparer à cet important changement en maîtrisant le cadre du CPOM : les acteurs impliqués, les supports à remplir, le calendrier à respecter, ...mais aussi les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du CPOM, l'impact financier, etc... Il est donc essentiel de bien préparer la signature de son CPOM car la négociation commence dès la première rencontre...

Durée: 28.00 heures (4.00 jours)

Modalités: Formation présentielle

Profils des stagiaires

- Directeur et responsable d'établissement
- Adjoint de direction d'établissement
- Secrétaire comptable membres du comité de direction
- Comité de pilotage

Prérequis

- Disposer d'un minimum de connaissances sur l'environnement réglementaire des EHPAD

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le contexte réglementaire lié au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- Prendre connaissance des documents utiles à la réflexion stratégique et à l'élaboration du diagnostic préalable
- Définir les orientations stratégiques du CPOM au regard des priorités du département, du projet d'établissement et de la situation de l'établissement (notamment son équilibre budgétaire)
- Formaliser la synthèse du diagnostic partagé et des objectifs envisagés pour le CPOM dans le document de référence à soumettre aux Autorités de Tarification, en amont de la réunion de partage du diagnostic
- Prendre en compte les ajustements et négociations décidées en concertation avec les Autorités de Tarification pour fournir le document définitif avant la signature du CPOM
- Préparer l'établissement aux changements issus de la signature du CPOM

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Intervenant.te.s : Nadine SCOTTO, consultante formatrice; directrice-Gestionnaire d'un ESMS-PA pendant près de 15 ans

Référent handicap et administrative : Mélanie CLENET

Pour toutes réclamations liées à la formation

mail: formation@qualiteval-entreprise.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Travaux de mise en pratique en sous-groupe
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation

Accessibilité

La formation peut se dérouler en intra chez le client ou en inter dans une salle adaptée à la formation.

Les personnes en situation de handicap, sont priées de nous contacter pour envisager ensemble les aménagements pouvant être apportés au parcours de formation.

Contenu de la formation

- Ouverture de la session
- Présentation de l'intervenant, des participants et du thème

- Comment identifier, analyser et actualiser les documents utiles à la préparation du CPOM
 - Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico -Sociale, Diagnostics territoriaux, Politique de contractualisation, Projets d'établissement et de service, Autorisations, Evaluation interne / Evaluation externe , Plan d'actions qualité, Documents budgétaires, Convention tripartite...
- Comment définir des objectifs stratégiques du CPOM au regard des priorités du Département, du projet d'établissement et de la situation de l'établissement (notamment son équilibre budgétaire)
- Utilisation de la « boussole stratégique », outil systémique d'analyse interne et externe visant à mener une réflexion prospective sur les missions et activités de l'établissement pour répondre au mieux aux besoins de son territoire d'action, aux problématiques sociales ou de la population visée en fonction des ressources disponibles ou négociables afin d'assurer sa pérennité
- Savoir élaborer en équipe un diagnostic sur les modalités de fonctionnement afin d'identifier les points forts et points faibles qui déboucheront sur les objectifs du CPOM
 - Diagnostic financier, qualité, architectural...
- Concevoir le budget dit « base zéro » destiné à servir de référence dans la négociation tarifaire
- Comment calculer la dotation globalisée en remplacement de la tarification à la dépense
- Connaître et bien utiliser les outils préconisés par l'ANAP
- Travail sur le modèle de contrat CPOM fourni par les Autorités de Tarification puis élaboration de fiches actions associés aux objectifs opérationnels à partir de la fiche action en mode projet recommandée par l'ANESM
- Mises en situation et travail en atelier tout au long de la session sur les différentes thématiques du programme

- Bilan de fin de session
- Expression orale des objectifs de chacun à l'issue de la formation

Date de création du document : 16 mars 2021